



**GJ 22 du 11 Decembre Club/Ponam/Préparatoires**  
*(Horaires du premier cavalier en piste) Infos en page 2*

JOUR	N° ÉPREUVE	ÉPREUVE	HAUTEURS	PARTANTS	HORAIRES	PARTENAIRE
DIMANCHE	5	CLUB 4	0,65	11	08:00:00	ANQUETIN
DIMANCHE	16	PREPARATOIRE 0,70	0,7	3	À la suite	PHOTOCONCEP
DIMANCHE	4	CLUB 3	0,75	14	À la suite	EQUIRODI
DIMANCHE	15	PREPARATOIRE 0,85	0,85	17	À la suite	CAVALLERIA
DIMANCHE	3	CLUB 2	0,85	34	À la suite	HORSE PRESTIGE
DIMANCHE	12	PREPARATOIRE 0,90	0,9	4	À la suite	ECURIES NESSI
				REMISES DES PRIX	***	
	RECONNAISSANCE				Vers 11h30	
DIMANCHE	2	CLUB 1	0,95	10	Vers 11h45	COLUMBUS CAFE
DIMANCHE	13	PREPARATOIRE 1M00	1M	6	À la suite	SARL DES LURATS
DIMANCHE	1	CLUB ELITE	1,05	6	À la suite	ANIMALERIE LECLERC
DIMANCHE	14	PREPARATOIRE 1M10	1,1	6	À la suite	SALON D'ALPHY
				REMISES DES PRIX	***	
	RECONNAISSANCE				Vers 13h20	
DIMANCHE	9	PONEY 4	0,6	7	Vers 13h35	EQUIRODI
DIMANCHE	8	PONEY 3	0,7	30	À la suite	SELLERIE LECLERC
DIMANCHE	7	PONEY 2	0,8	36	À la suite	GAMBAIS JUMP
DIMANCHE				REMISES DES PRIX	***	
	RECONNAISSANCE				Vers 16h00	
DIMANCHE	6	PONEY 1	0,9	17	Vers 16h15	EQUIRODI
DIMANCHE	10	PONEY ELITE	1	9	À la suite	CAVALLERIA
DIMANCHE	11	PONEY E ELITE	1,1	1	À la suite	HORSE PRESTIGE

<b>DIMANCHE</b>	12	AS PONEY 2 D	1,1	3	<b>À la suite</b>	SALON D'ALPHY
<b>DIMANCHE</b>	13	AS PONEY 1	1,2	2	<b>À la suite</b>	SELLES GBS
		REMISE DES PRIX COACHS		REMISES DES PRIX CAVALIERS	<b>FIN DES EPREUVES VERS 17H30</b>	

## *Infos :*

***Il est formellement interdit d'attacher les chevaux aux camions sur le parking en dur (assurances) !! sous peine d'etre inscrit non partant ! Merci de ne pas jeter vos dechets sur les parkings***

***Parking dans le pré amélioré***

***La traversée du village est interdite au poids lourds, sortie impérative à droite après le portail***

***Merci de respecter une vitesse maximale de 20 km/h dans l'enceinte de l'établissement***

***La remise des prix des 3 meilleurs coachs aura lieu à l'issu de la dernière épreuve***

***Parking poids lourd à gauche après le marcheur et parking vans, voiture, petit camion à droite après le barn's***

***Chiens tenus en laisse , merci***

***Merci de respecter ces règles afin de profiter au mieux de votre journée.***

**ASSURANCE-RESPONSABILITE DES CAVALIERS, DES CHEVAUX ET  
DE L'ORGANISATION:**

Les cavaliers participant au concours sont informés par les organisateurs que le service de gardiennage de la manifestation ne concerne ni les chevaux, ni les véhicules, ni le matériel appartenant ou confié à ceux-ci. De ce fait, et pendant toute la durée du concours, leur personnel ainsi que leurs chevaux, matériels et véhicules ci-après dénommés "biens" restent sous leur propre garde. Ils sont donc entièrement responsables de tous les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, pouvant survenir à leurs biens ainsi que de tous dommages pouvant être causés aux tiers du fait de leurs biens. Les risques d'incendie, les pertes et les dommages restent entièrement à la charge du participant. Les opérations d'embarquement ou de débarquement ou toutes autres opérations similaires sont faites pour le compte, aux frais, risques et périls du participant. Il en va de même pour les dommages, quelles qu'en soient l'origine et la nature, subis ou causés par le personnel et auxiliaires et, d'une façon générale, par toute personne leur offrant un concours à quelque titre que ce soit. En conséquence, tous les participants doivent prévoir la surveillance de leurs biens pendant toute la durée de leur présence sur le concours et veiller à ce que leurs assurances personnelles, notamment Responsabilité Civile, Automobile, Individuelle Accident, Maladie, Tous Risques, Mortalité, etc. ... soient en cours de validité et couvrent bien les différents risques auxquels ils se trouvent exposés du fait de leur participation. Il est bien entendu que les écuries nessi, ses commissaires, personnel salarié ou non, intervenant à quelque titre que ce soit, ne pourront en aucun cas être tenus responsables des dommages pouvant survenir aux participants, à leur personne, et à leurs biens, en cas d'accidents, de maladies (notamment épizootiques) et autres dommages survenus aux chevaux ou causés par eux à des tiers. En cas de réservation de boxes, le participant déclare connaître ce type d'installation, en accepter les risques inhérents, ainsi qu'à y exercer une surveillance adaptée, le tout sous sa seule responsabilité. De ce fait, les participants renoncent formellement à exercer quelque recours que ce soit contre les organisateurs et leurs assureurs